

## **Contrat Fromages avec l'AMAP de Doulon Toutes AIDES 2025-2026**

Lieu de distribution : **salle Gay Lussac**

Producteur : **Marion & Ghislain DAVID, Ferme des Roches 44220 Couëron**

Période : **du 24/09/2025 au 25/03/2026 inclus**

Fréquence de distribution : **toutes les deux semaines, les semaines impaires.**

Nombre total de distributions : **13 (pas de distribution le 31/12/2025)**

Ce contrat propose des produits laitiers frais, certifiés agriculture biologique Le présent contrat est passé entre l'amapien et la laiterie de la ferme des Roches, activité de transformation laitière, représenté par Marion DAVID.

La ferme des Roches basée à Couëron élève 45 vaches de Jersey, que Ghislain et Marion considère qu'elle est la vache qui transforme le mieux la fibre en matière utile, c'est-à-dire qui transforme le mieux son alimentation (pâturage, foin) en lait. De plus, dans un troupeau, c'est une vache très douce, très rustique et facile à vivre.

Les terres sont louées à Passeurs de Terres, coopérative qui permet de préserver l'unité des fermes.

### **Je soussignée Marion DAVID de la laiterie de la ferme des Roches :**

- m'engage à fournir les semaines impaires (sauf exception annoncée liée notamment à des accidents de productions sur certains produits) les produits commandés par les amapiens, selon les modalités décrites page suivante
- m'engage à faire une permanence un mercredi par trimestre ( ?)
- adhère sans réserve aux principes de la Charte de l'AMAP de Doulon Toutes AIDES dont j'ai pris connaissance préalable.

**Je soussigné(e)**    Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

- m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche,
- m'engage à venir prendre les produits laitiers aux dates retenues ci-dessous, ou à les faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé,
- adhère aux principes de la Charte de l'AMAP de Doulon Toutes AIDES dont j'ai pris connaissance préalable.
- Un contenant pour chaque produit (Fromage blanc, yaourts, SKYR, riz au lait et crème crue) sera fourni à la 1ère distribution. Il sera rapporté vide et propre par l'amapien à chaque distribution suivante.
- m'engage à effectuer une permanence sur le lieu de distribution, de 17h45 à 19h30. Je réserve une date dès la signature de ce document.

Je règle le montant de ma commande pour l'ensemble de la période par    1    2    3    chèque(s) à l'ordre de **«GAEC travailleurs des Roches»**

Fait à Nantes le .....

Le producteur

L'adhérent

**Période du 24/09/2025 au 08/04/2026 inclus**

**PANIER DE PRODUITS LAITIERS – LAITERIE DE LA FERME DES ROCHES**

**! A retenir !**

- . Quantités obligatoires et limitées :
- 2 produits minimum par contrat / distribution (hors lait)
- 1 seul beurre / distribution / contrat
- . Le lait est distribué en vrac : pensez à apporter votre bouteille. Pour ceux qui souhaitent prendre plusieurs, il est possible de livrer un seau consigné de 3 ou 5 litres, à préciser dans le tableau).
- . Pour chaque produit lacté un pot + couvercle vous seront fournis à la 1<sup>ère</sup> distribution du contrat. Vous les rapporterez à chaque distribution.
- . Possibilité d'alterner des paniers de composition différente une distribution sur 2 (soit une distribution A et une distribution B)

*Date de distribution les mercredis suivants (semaines impaires) :*

24/09 (A)	05/11 (B)	17/12(A)	11/02 (B)	25/03 (A)
08/10 (B)	19/11 (A)	14/01 (B)	25/02 (A)	
22/10 (A)	03/12 (B)	28/01 (A)	11/03 (B)	

**DISTRIBUTIONS SEMAINES A**

Produit	Conditionnement	Prix	Quantité / distribution A	Montant / distribution A	Nombre de distributions A	TOTAL / distributions A
Lait cru <u>en vrac</u>	1l	1,00€			7	
Fromage blanc fouetté à la main	VRAC 500g	2,85€			7	
Yaourt brassé nature	VRAC 500g	2,45€			7	
Yaourt brassé au citron ( <u>huiles essentielles</u> )	VRAC 500g	2,55€			7	
SKYR	VRAC 500g	3,25€			7	
Riz au lait	VRAC 500g	2,75 €			7	
Fromage frais nature	+/- 170g	2,50€			7	
Fromage frais aux épices POIVRE	+/- 170g	2,50 €			7	
Fromage frais aux épices SAVEUR DU JARDIN ( <i>tomates ciboulette oignons estragon</i> )	+/- 170g	2,50 €			7	
Fromage frais aux épices ECHALOTTES	+/- 170g	2,50 €			7	
Fromage frais aux épices SALAPEMPA ( <i>poivron rouge graines de moutarde paprika piment d'Espelette</i> )	+/- 170g	2,50 €			7	
Fromage frais à tartiner (ail & fines herbes)	+/- 100g	1,50 €			7	
Beurre 1/2 sel	250g	5,00 €	1 maxi		7	
Crème fraîche crue	250g	2,20 €			7	
<b>MONTANT TOTAL DISTRIBUTIONS A</b>						

**DISTRIBUTIONS SEMAINES B**

**Identiques aux distributions A**    **OU**     **Choix différents à préciser ci-dessous :**

Produit	Conditionnement	Prix	Quantité / distribution B	Montant / distribution B	Nombre de distributions B	TOTAL / distributions B
Lait cru <b>en vrac</b>	1l	1,00€			6	
Fromage blanc fouetté à la main	VRAC 500g	2,85€			6	
Yaourt brassé nature	VRAC 500g	2,45€			6	
Yaourt brassé au citron ( <i>huiles essentielles</i> )	VRAC 500g	2,55€			6	
SKYR	VRAC 500g	3,25€			6	
Riz au lait	VRAC 500g	2,75 €			6	
Fromage frais nature	+/- 170g	2,50€			6	
Fromage frais aux épices POIVRE	+/- 170g	2,50 €			6	
Fromage frais aux épices SAVEUR DU JARDIN ( <i>tomates ciboulette oignons estragon</i> )	+/- 170g	2,50 €			6	
Fromage frais aux épices ECHALOTTES	+/- 170g	2,50 €			6	
Fromage frais aux épices SALAPEMPA ( <i>poivron rouge graines de moutarde paprika piment d'Espelette</i> )	+/- 170g	2,50 €			6	
Fromage frais à tartiner (ail & fines herbes)	+/- 100g	1,50 €			6	
Beurre 1/2 sel	250g	5,00 €	<i>1 maxi</i>		6	
Crème fraîche crue	250g	2,20 €			6	

## RECAPITULATIF DU CONTRAT

## **TOTAL CONTRAT** €

*(Distributions A+B)*

## ***Conservation des produits à $\pm 2$ degrés***

- . Lait cru du jour de distribution : DLC 3 jours.*

*Recommandations :*

- Faire bouillir avant consommation pour les personnes sensibles (jeunes enfants, femmes enceintes et personnes dont le système immunitaire est affaibli)*
- Eviter de stocker le lait dans la porte du frigo, pour éviter les variations de température*
- Pensez que vous pouvez le congeler !*

- . *DLC/ à partir du jour de fabrication :*  
*Riz au lait : 12 jours*  
*Fromage blanc : 8 jours.*  
*Yaourts : 21 jours*
- . *DDM/ Fromages frais, aux épices*
- . *Autres : à préciser*